

REGLEMENT DU PRIX

« OÛI FM ROCK AWARDS / L'ARTISTE & L'ALBUM ROCK DE L'ANNÉE »

Le Prix "OÛI FM ROCK AWARDS, L'Artiste & l'Album Rock de l'Année" (ci-après le « Prix ») a pour objet de récompenser un artiste interprète ou un groupe d'artistes interprètes au titre d'un support phonographique en format « album » (ci-après l' « Album ») comportant à titre principal ses interprétations et commercialisé sous forme physique et/ou numérique sur le territoire français par un producteur ou un éditeur phonographique.

Ce prix est co-organisé par la société **Music Media Consulting**, société à responsabilité limitée au capital de 38.120 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 441 466 422, dont le siège social se trouve 4 Cour Saint Pierre 75017 PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Hervé LAUBEUF en partenariat avec la société **OÛI FM**, Société par Actions Simplifiée au capital de 52.158 Euros, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 340 251 693 Paris, dont le siège social se trouve Passage du Cheval Blanc, 2 rue de la Roquette 75011 PARIS, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Rials (ci-après l' « Organisateur »).

Article 1 : Conditions du Prix

1.1 Période et modalités du Prix

Ce Prix comporte les trois phases suivantes :

- i. **Prix du Public : Sélection des 15 (quinze) albums de l'année 2016** (Ci-après « Phase 1 ») : MMC et OÛI FM sélectionneront dans chacune des catégories « Major », « Indé » et « Autoprod » 30 (trente) albums commercialisés durant l'année 2016. OÛI FM soumettra cette sélection aux membres du site internet ouifm.fr (on entend par "membre" toute personne ayant un compte sur le site ouifm.fr) qui seront appelés à voter du 5 décembre 10h au 1er janvier 2017 à 23h59.

Les cinq albums ayant reçu le plus de votes dans chacune des trois catégories seront retenus pour la Phase 2.

Prix des professionnels 'OÛI FM' :

Les animateurs, animatrices, chroniqueurs, programmeurs et techniciens de OÛI FM constituant le jury seront appelés à s'exprimer sur les artistes qui les ont marqués en 2016.

- ii. **Détermination des Lauréats du Prix** (ci-après la « Phase 2) :

Prix du Public :

Chaque album sélectionné est soumis à l'échantillon du panel GFK de 900 répondants représentatif de la population française âgés de 15 à 65 ans par la société GFK permettant de déterminer au vu des résultats du sondage effectué, les Lauréats du Prix selon trois catégories :

- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Major ;
- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Indé ;
- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Autoprod ;

Prix des professionnels 'OÛI FM' :

Un jury composé d'animateurs, animatrices, programmeurs, journalistes et techniciens de la radio OÛI FM votera à la majorité des votes exprimés les gagnants de chaque catégorie.

- La session acoustique OÛI FM 2016
- Le concert 2016
- La révélation internationale 2016
- La révélation française 2016
- L'artiste coup de coeur 2016 de la programmation OÛI FM
- Le titre rock 2016
- L'artiste Bring The Noise 2016
- L'artiste UK Beats 2016
- Le Bureau des Productions Indépendantes 2016

1.2 Conditions d'éligibilité des Albums

Sont admis à concourir les Albums répondant aux critères cumulatifs suivants:

- L'Album doit avoir été, pour la première fois, commercialisé dans le réseau des magasins de vente au détail en France et/ou fait l'objet d'une sortie commerciale digitale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016;
- L'Album doit comporter au moins 3 enregistrements d'œuvres musicales différentes ou être d'une durée d'au moins 12 minutes ;
- Pour les albums autoproduits qui auraient fait l'objet d'une signature en label au cours de l'année de sortie, la première date d'exploitation fera foi.

Article 2 : Désignation des Lauréats

2.1 Le Prix est constitué de 12 (DOUZE) Lauréats :

Les prix du public récompenseront :

- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Major ;
- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Indés ;
- L'Artiste et l'album Rock de l'année – catégorie Autoprod ;

Les prix des professionnels OÛI FM récompenseront :

- La session acoustique OÛI FM 2016
- Le concert 2016
- La révélation internationale 2016
- La révélation française 2016
- L'artiste coup de coeur 2016 de la programmation OÛI FM
- Le titre rock 2016

- L'artiste Bring The Noise 2016
- L'artiste UK Beats 2016
- Le Bureau des Productions Indépendantes 2016

2.2 La constitution du Panel du prix du public ainsi que la mise en œuvre du sondage est menée par la société GFK entre le 9 janvier 2017 et le 5 février 2017 selon la méthodologie suivante :

- Le Panel est constitué de 900 répondants représentatifs de la population Française des 15-65 ans en matière de sexe et d'âge (quotas) répartis en 9 cellules appariées de 100 répondants.

Chaque cellule se prononce sur 5 albums différents (sur la base de 15 albums à tester).

Chaque album est noté par 300 répondants représentatifs des plus de 15 ans ayant une connexion à internet ci-après le ou les « Panéliste(s) ».

- Pour chaque album (rotation sur les 5 albums définis pour chaque cellule), chaque Panéliste écoute 45 secondes maximum de trois (3) enregistrements de chaque Album, le nom des artistes ne lui est pas communiqué.

- A l'issue de l'écoute des trois enregistrements, il lui est demandé d'accorder à l'Album une note comprise entre 1 et 10.

- A l'issue du sondage, il sera procédé par GFK à la moyenne Album par Album de l'ensemble des notes accordées par chaque Paneliste ;
- Il sera fait un classement des albums par catégories (Major, Indé, Autoprod) pour définir le vainqueur par catégorie.

Les prix des professionnels OÛI FM seront déterminés par un vote anonyme. Il sera appliqué la règle de la majorité des votes exprimés.

Article 3 Remise du Prix

L'annonce des lauréats et la remise des prix feront l'objet d'une cérémonie le jeudi 9 mars 2017 à partir de 19 heures (ci-après la « Cérémonie ») au Trianon, 80 boulevard de Rochechouard, 75018 Paris à laquelle, outre les Lauréats, participeront des professionnels choisis par OÛI FM et MMC, des auditeurs de OÛI FM et sera couverte par un ou plusieurs médias généralistes ou spécialisés (TV, presse écrite, web etc.).